

L'actualité de la CGT Éduc'action 31,
des mobilisations dans l'Éducation Nationale
et des luttes interprofessionnelles sur

lacgteducation31.fr

ZOOM

Rapport Calvez-Marcon :
ou la liquidation du lycée pro p.2

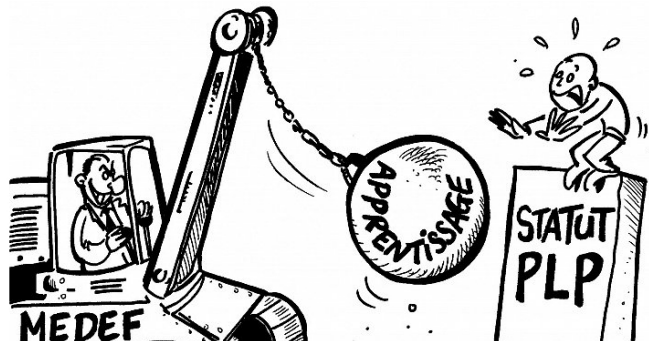
EDITO Rassemblement mercredi 30 mai au Rectorat : refusons la liquidation du lycée professionnel !

La généralisation du Bac Pro 3 ans en 2008, que la Cgt Educ'action a combattu, a fortement contribué à « déprofessionnaliser » les diplômés de la voie professionnelle. En effet, alors que l'expérimentation portait sur des élèves issus de la voie générale avec des conditions d'enseignement adaptées, la généralisation s'est faite sans bilan et avec des volumes horaires en enseignement professionnel de bac Pro 3 ans inférieurs à ce que les élèves de CAP ou BEP recevaient en deux années.

L'objectif était déjà clairement à l'époque, au prétexte d'une prétendue revalorisation de la voie professionnelle avec alignement de la durée de formation sur les voies générales et technologiques, de supprimer massivement des postes d'enseignant-es.

Nous étions en 2008, sous la présidence Sarkozy avec un ministère de l'Éducation nationale piloté successivement par le binôme Darcos – Châtel. Le Directeur de l'enseignement scolaire qui mit en œuvre la suppression de 80 000 postes d'enseignant-es à partir de 2009 n'était autre que notre actuel ministre de l'éducation nationale, Jean Michel Blanquer.

Devenu ministre depuis un an, et alors que la politique du président Macron est marquée par la volonté de diminuer les services publics et le nombre de fonctionnaires, il n'a pas tardé à engager des réformes dans l'éducation visant à réduire toujours plus le nombre d'enseignant-es. Malgré un déploiement de communication tout au service de sa politique, les effets sont là : la poursuite de la casse de l'école avec ses attaques contre la politique de l'éducation prioritaire, une réforme du lycée qui entraînera « mécaniquement » la suppression de 10 à 15% de postes.



S'agissant de la voie professionnelle, il a confié la mission à la députée LREM Céline Calvez et au cuisinier Régis Marcon de rédiger un rapport et des propositions en vue de « transformer la voie professionnelle en lien avec la concertation sur l'apprentissage conduite par le ministère du travail, mais aussi avec la mission sur l'évolution du baccalauréat ».

Les élèves de la voie professionnelle représentent près d'un tiers des lycéens du pays et sont toujours traités avec le mépris et sous l'angle du coût induit par leur formation.

Aujourd'hui, à l'aune des rapports Brunet sur l'apprentissage et Calvez-Marcon sur la voie professionnelle, mais aussi et surtout des annonces sur les contours que devrait avoir la réforme annoncée de la voie professionnelle, il devient urgent de nous mobiliser pour défendre, au-delà des personnels, le droit pour nos élèves à suivre une formation de qualité dans des établissements publics qui leur assurent un devenir professionnel, une possibilité de poursuite d'études tout autant qu'un enseignement culturel ambitieux.

SOMMAIRE

Rapport Calvez-Marcon :
liquidation du lycée pro p. 2
Les mauvaises intentions du
Ministère p. 2
Bac pro GA fauché p. 3
Apprentis : rapport Brunet p. 3
Ravages de l'APC p. 4
Nous contacter,
vous syndiquer p. 4

AGENDA

MARDI 22 MAI
GRÈVE ET
MANIFESTATION

POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES SERVICES PUBLICS,
CONTRE L'AUSTÉRITÉ ET
POUR LA DÉFENSE DES
STATUTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE

PLACE SAINT-CYPRIEN 14H

MERCREDI 30 MAI
RASSEMBLEMENT
POUR DÉFENDRE LE LYCÉE
PROFESSIONNEL,
LES QUALIFICATIONS ET
L'ÉMANCIPATION
RECTORAT 14H

ZOOM Rapport Calvez-Marcon : les lieux communs libéraux contre le lycée professionnel.

Les préconisations formulées par le binôme Calvez-Marcon sont conformes aux discours entendus depuis des années sur une « formation professionnelle pas suffisamment axée sur l'apprentissage par alternance... ». C'est dans ce sens que sont proposés 9 leviers visant à (enfin !) « réformer en profondeur ».

Réduire l'offre de formation et appauvrir les diplômes.

Avec ces deux premiers leviers, le rapport préconise d'instaurer un « **projet professionnel personnalisé pour chaque élève** ».

Ainsi l'élève devient responsable de son orientation au sein **d'une seconde de détermination** avec plusieurs champs professionnels regroupés au sein de « **familles de métiers** ». Clairement l'année de seconde ne permettrait pas, comme aujourd'hui, la découverte pleine et entière d'un champ professionnel, et ce dispositif conduira à une année de formation en moins sur les 3 années du cursus.

Toujours plus d'apprentissage au service des entreprises.

Les élèves de seconde seraient incités à s'orienter et à poursuivre dès la classe de 1^{ère} leur formation en apprentissage. Même chose pour ceux de nos élèves qui auront résisté à la propagande et choisi la poursuite en initial en première, car à nouveau ils seraient invités à choisir l'apprentissage pour la dernière de formation... Combien d'élèves nous restera-t-il au bout du chemin ?

Dans le même esprit les UFA (Unité de Formation par apprentissage) seront implantées dans TOUS les lycées professionnels

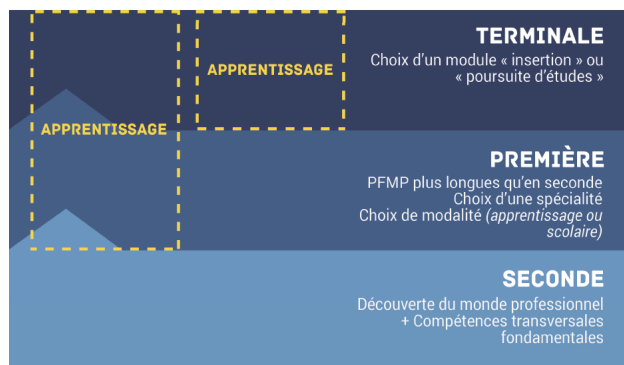
du pays. Obligeant ainsi la présence de formations en parallèle : initiale et alternance et un risque sur la pérennité de la formation initiale.

Une redéfinition des programmes de l'enseignement général pour une meilleure

adaptation à une formation dite citoyenne et axée autour de l'objectif de l'acquisition des trois ensembles de compétences que sont « la mobilité » (ou comment inciter les élèves à s'exiler ?), « la socialisation » et le « développement professionnel ». Un joli charabia ou la culture (anciennement commune) est réduite à la seule et fumeuse expression de « codes culturels et sociaux... ».

De façon générale c'est l'ensemble des programmes qui devrait évoluer plus rapidement et au gré des besoins des chambres patronales, comme si celles-ci n'étaient pas déjà les principaux architectes des référentiels de diplôme... Diplômes qui pourraient être adaptés territorialement en fonction des besoins des entreprises locales : quid du caractère national d'un diplôme déjà bien mis à mal par le CCF ? La disparition du diplôme intermédiaire est également préconisée (voir proposition de la « task force » ministérielle).

PARCOURS DU BAC PROFESSIONNEL : PROGRESSIVITÉ ET MIXITÉ



ENTREVUE MINISTÉRIELLE Les mauvaises intentions de la « task force ».

La « task force », mise en place par le Ministre de l'éducation nationale, doit piloter la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle. La CGT Educ'action a été reçue à deux reprises au Ministère, le 30 mars et le 2 mai, et a pu avoir un aperçu des différents scénarios envisagés par celui-ci. Il y a de quoi être inquiet.

Les hypothèses portent notamment sur une **redéfinition des grilles horaires** et des programmes avec une **diminution des horaires hebdomadaires** et un éventuel retour du PPCP, sur le modèle des EPI de la réforme du Collège !

Il est également question d'une seconde de détermination avec regroupement de différentes spécialités autour de « familles professionnelles » ce qui aura pour conséquence une dé-professionnalisation des diplômes, déjà mis à mal par le Bac pro 3 ans... (voir rapport Calvez-Marcon).

S'agissant **du Bac Pro GA**, le ministère annonce sa volonté de réduire drastiquement les capacités d'accueil (**d'au moins 50%**)... Sur cette question, la CGT Educ'action Toulouse a écrit

au Ministre pour exiger la mise en place d'une véritable concertation sur le devenir de la filière tertiaire administrative et sur celui des personnels concernés. **Pour nos collègues de l'enseignement général**, le ministère prévoit la mise en place d'épreuves anticipées dès la classe de première pour supprimer l'enseignement ainsi évalué en classe de terminale. L'exemple de l'histoire-géographie ayant été donné...

Idem pour les LV2 clairement dans le collimateur du ministère qui envisage leur disparition afin de se « concentrer sur une seule langue vivante ».

Moins de profs et d'enseignements pour les élèves : qui peut croire que la situation dans nos établissements va s'améliorer ?

FILIÈRES Bac Pro GA (Gestion Administration) et filière tertiaire : terrain expérimental pour les « docteurs Folamour » du ministère.

Le 6 février 2018, la CGT Educ'Action de l'académie de Toulouse était reçue à sa demande, sur la question d'une centaine de suppressions de places dans les filières GA dès la rentrée prochaine sur notre académie. Il s'agit en fait d'une orientation nationale du Ministère qui prévoit la suppression de 50% de la capacité d'accueil dans cette filière au prétexte d'une mauvaise insertion professionnelle.

Pourtant le Bac pro GA a été créé suite au regroupement des filières secrétariat et comptabilité et l'argument utilisé à l'époque était déjà la non-insertion professionnelle.

En outre, le Bac pro GA construit autour des compétences a demandé un énorme travail de formation et d'investissement aux collègues avec des conséquences souvent douloureuses tant cette réforme a été chronophage et source de stress dans les équipes pédagogiques.

Pour autant la finalité n'a jamais été claire et cette réforme a abouti à une déprofessionnalisation de la formation.

Or, aujourd'hui, le ministère prononce unilatéralement l'échec de cette formation, toujours au nom de cette même absence d'insertion professionnelle. Sur quelles études se fonde le ministère, sur quels chiffres ? Nous n'avons pas de réponse.

L'impact sur les personnels est énorme. Aucune information ne leur a été adressée pour les informer du risque de perte de poste et des mesures envisagées. D'ailleurs rien n'est actuellement prévu puisque le rectorat « réflé-chit » !



La CGT Educ'action dénonce des décisions prises dans la précipitation, sans prise en compte ni des situations des établissements, ni

de celles des collègues. Si le rectorat annonce vouloir accompagner les collègues, il serait bien qu'il prenne le temps de savoir où les collègues en question souhaitent aller !

Face à une situation exceptionnelle du seul fait du ministère, nous exigeons des moyens tout aussi exceptionnels pour permettre à tou-tes les collègues de la discipline de poursuivre leur activité professionnelle avec le minimum d'impact sur leur vie personnelle, dans les conditions de leur choix et de bénéficier, dans ce cadre, de tous les dispositifs nécessaires, notamment par la mise en place de formations spécifiques, en sus du contingent annuel des CFP, et répondant aux demandes des collègues. C'est le sens du courrier adressé par la CGT Educ'action Toulouse le 22 mars dernier.

APPRENTIS Rapport Brunet : flexibiliser, précariser, asservir.

Au prétexte d'une insertion professionnelle qui serait meilleure, le rapport de la DRH Sylvie Brunet, commandée par sa collègue Muriel Pénicaut, DRH devenue ministre du travail, s'inscrit dans la droite ligne des 2 lois « travail » et vise à casser encore plus le droit du travail, cette fois pour les apprentis.

Ce rapport, qui a été pris en compte par le binôme Calvez-Marcon dans le cadre de l'écriture de leur rapport sur la voie professionnelle, fait des propositions toujours plus « audacieuses » censées augmenter encore plus le nombre d'apprentis, au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire.

Ainsi le rapport Brunet propose « d'assouplir » les conditions de rupture des contrats de travail des apprentis. En fait d'assouplissement, il s'agit de permettre aux employeurs de rompre les contrats (qui sont des CDD d'un an ou deux ans) à tout moment, sans autre formalité ni indemnité pour l'apprenti-salarié. Il en est de même pour les heures supplémentaires, qu'il propose d'autoriser dans le bâtiment, ou pour le travail de nuit, qu'il s'agirait d'étendre jusque 0h30 dans l'hôtellerie, y compris pour les apprentis mineurs.

Les contrats d'apprentissage pourraient être signés à tout moment de l'année, à charge pour les enseignant-es d'adapter leurs cours et temps d'évaluation en fonction du début de la formation de chacun des élèves-apprentis...

Parce que nous ne sommes pas dupes des intentions du ministère du travail (suivi par celui de l'éducation nationale), il est clair qu'il s'agit ici de flexibiliser encore plus une main d'œuvre à bas coût et déjà très fragile.

FORMATAGE L'Approche Par Compétence (APC) : une mystification pédagogique.

Depuis une vingtaine d'années dans l'enseignement professionnel, une quinzaine dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire et une dizaine dans l'enseignement secondaire général, la notion de « compétences » a envahi notre champ de travail.

Nous mêmes allons être désormais évalués selon douze compétences. Cette introduction de la notion de « compétences » dans les champs scolaires ne doit rien au hasard, mais ne doit rien non plus au succès d'une pédagogie nouvelle qui aurait conquis les professionnels de l'éducation ou les dirigeants politiques du pays.

L'Approche par compétences (APC) a été élaborée dans les entreprises pour les entreprises. Aujourd'hui les promoteurs de l'APC en France sont les nouveaux maîtres de l'école : OCDE, MEDEF, ERT, etc.. Cette approche doit être analysée en fonctions des objectifs qu'elle sert et des besoins auxquels elle répond. En effet, si une telle notion est aujourd'hui très intégrée dans le discours éducatif officiel, la

manière dont elle a envahi ce dernier champ nous montre qu'elle n'est pas neutre et qu'elle répond à des desseins politiques et économiques bien précis.

L'Approche par compétences, un outil pour diriger les travailleuses et travailleurs du système éducatif.

Non seulement l'approche par compétences permet de créer des travailleur-ses plus adaptables mais elle rapproche l'enseignement de la vie des entreprises. Tout le fonctionnement du système éducatif et le rapport aux savoirs s'en trouvent modifiés. Les enseignant-es sont eux-mêmes soumis-es à l'Approche par compétence tant dans la formation que dans l'organisation de leur travail et leur carrière.

La gestion managériale est l'un des avatars de l'APC : il s'agit aussi

de rendre les enseignant-es plus « performant-es », plus « adaptables » aux difficultés du métier. L'important est qu'il-elles sachent aller chercher seul-es les solutions aux problèmes rencontrés pour pallier à la suppression des dispositifs de remédiations (RASED, éducation prioritaire...) et au manque de personnels. Les enseignant-es doivent répondre aux exigences administratives destinées à rendre le système éducatif plus « compétitif » et moins coûteux, alors que dans le même temps, la qualité des enseignements et le niveau d'exigences pour les élèves sont constamment revus à la baisse.



**NI VOIE DE GARAGE, NI IMPASSE,
LE LYCÉE PROFESSIONNEL UN TREMPLIN POUR LA FORMATION
ET L'ÉMANCIPATION DES JEUNES
MERCREDI 30 MAI – 14H00 – RECTORAT DE TOULOUSE**

Bulletin Contact / Adhésion

A remettre à un militant ou à renvoyer

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Grade ou corps - Discipline :

Établissement/École - Commune :

Téléphone - E-mail :

CONTACTS

CGT EDUC'ACTION 31

POUR PLUS D'INFORMATION, POUR MILITER COLLECTIVEMENT ET POUR MA DÉFENSE PERSONNELLE

Secrétariat départemental et élus.

Permanence mercredi a-m

05 61 22 18 89 / 06 77 10 84 80

Bourse du Travail : 19, place Saint Sernin
31070 Toulouse Cedex 7

contact@lacgteducation31.fr

eluscgteductoulouse@ml.free.fr

lacgteducation31.fr

CGT Educ'action Académie de Toulouse
educationtoulouse.reference-syndicale.fr

UNSEN-CGT

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale

01 48 18 81 47 / unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr